

**Procès-verbal** de la **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **lundi 3 octobre** 2011 à 20h00 à la salle du Conseil municipal située au 80, rue Principale, Saint-Louis-de-Blandford.

Étaient présents :

- M. Gilles Marchand, maire
- Mme Sylvie Gélinas
- M. Étienne Veilleux
- M. Christian Morrissette
- M. Luc Richard
- Mme Lise Dubuc
- M. Sébastien Laurin

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Mélisa Morissette ainsi que l'inspecteur en bâtiments, monsieur Normand Champagne, étaient également présents.

#### **2011-10-206. Ouverture de la session**

Le maire, Gilles Marchand, ouvre la session à 20h00.

#### **2011-10-207. Constatation du quorum**

Le quorum étant constaté, la session est déclarée régulièrement constituée.

#### **2011-10-208. Adoption de l'ordre du jour**

1. Ouverture de la session
2. Assermentation des nouveaux élus
3. Constatation du quorum
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 septembre 2011
7. Liste des comptes payés
8. Liste des comptes à payer
9. Centre multifonctionnel
  - 9.1 Commandite
  - 9.2 Nom officiel
  - 9.3 Achat d'équipements
10. Avis de motion – code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux
11. Annulation de la résolution numéro 2011-08-196 relative à la cession du réseau et des équipements de fibre optique

12. Prix en infrastructures municipales – Présence à la soirée reconnaissance (8 novembre 2011, 18h)
13. Demande de dérogation mineure par Gaston Demers
14. Demande de contribution financière Moisson Mauricie/Centre-du-Québec
15. Demande d'exclusion présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant l'agrandissement du périmètre d'urbanisation à des fins résidentielles.
16. Renouvellement de l'adhésion à Tourisme Centre-du-Québec pour l'année 2012
17. Entretien de la Route des 4 Comtés – fin de l'entente avec la Municipalité de Villeroy
18. Fonds Arthabaskien pour les événements culturels
19. Accompagnement pour la 14<sup>e</sup> édition Place aux jeunes Arthabaska
20. Procès-verbal de correction du règlement numéro 2011-264
21. Affaires nouvelles
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

## **RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Luc Richard**, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en retirant l'item Assermentation puisqu'elles ont eu lieu après la fin de la période de mise en candidature et de laisser ouverte la rubrique *Affaires nouvelles*.

### **2011-10-209. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011**

## **RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011 a été remise à chaque membre du Conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** celui-ci est soumis pour approbation ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Sylvie Gélinas**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que celui-ci soit adopté tel que soumis.

### **2011-10-210. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 septembre 2011**

## **RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 septembre 2011 a été remise à chaque membre du Conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** celui-ci est soumis pour approbation ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Christian Morrissette**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que celui-ci soit adopté tel que soumis.

## 2011-10-211. Liste des comptes payés

### DÉLÉGATION DE POUVOIRS DE DÉPENSER

La secrétaire-trésorière fait la déclaration suivante :

" Les dépenses suivantes ont été autorisées ou effectuées par la secrétaire-trésorière aux termes de la délégation de pouvoirs d'autoriser et d'effectuer les dépenses tel que stipulé au règlement numéro 210. "

EN FOI DE QUOI, j'ai signé, à Saint-Louis-de-Blandford, ce troisième jour du mois d'octobre de l'an deux mille onze.

---

Mélisa Morissette, secrétaire-trésorière

<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
GESTERRA	Frais de livraison bac	22.79 \$
GESTERRA	conteneurs août 2011	631.36 \$
GESTERRA	tonnage ecocentre janv-juin 2011	30.92 \$
GESTERRA	TRAITEMENT 2011-08	2 970.26 \$
GESTERRA	TRAITEMENT 2011-09	5 922.60 \$
GESTERRA	CONTENEURS 2011-09	629.08 \$
GESTERRA	BAC VERT 745, RANG St-François	165.19 \$
Régie des Loisirs de Daveluyville	Surfaceuse usagée	8 544.38 \$
Mme Sylvie Gélinas	Remb. machine à ligner	289.32 \$
L'industrielle Alliance	Assurance-groupe août-sept.	1 071.82 \$
Hydro-Québec	Éclairage public	357.85 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>20 635.57 \$</b>

### RÉSOLUTION

Sur proposition de **Luc Richard**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter tous les comptes payés pour un montant de 20 635.57 \$.

## 2011-10-212. Liste des comptes à payer

<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
BOUTIQUE RICHARD	fleurs prompt rétablissement resp. biblio	28.48 \$
FLEURISTE		
BUROPRO	Impression journal 2011-09	819.73 \$
CAFÉ APPALACHES INC.	CAFÉ, FILTRES CENTRE MULTI	56.01 \$

CTI (Chaises Tables Internationale)	30 chaises (balance restante), sous-pattes		1 273.12 \$
DUCHESNEAU & FILS INC.	Contrôle fourmis centre multi		153.80 \$
ENTREPRISES R.M. PEPIN	Fauchage, relever cabane, poteau garage		338.93 \$
ENTREPRISES L.C.R. INC.	Filtre		32.13 \$
F.Q.M.	Messagerie		9.69 \$
FERME PROVINAS	Location de machinerie avec opérateur 2011		750.00 \$
GROUPE ULTIMA INC.	AVENANT CENTRE MULTI	463.00 \$	
	AVENANT CENTRE MULTI	<u>-12.00 \$</u>	
			451.00 \$
HOME HARDWARE	sel	154.71 \$	
	clés, corde, tag clés	44.82 \$	
	étagères centre multi	<u>250.73 \$</u>	
			450.26 \$
JEAN-CLAUDE LIZOTTE INC.	Excavation rue Yvan		7 974.75 \$
JEAN-CLAUDE LIZOTTE INC.	Pierre pour aréna	477.94 \$	
	PONCEAU EFFONDRE RG ST- FRANÇOIS	3 656.93 \$	
	PONCEAU RANG SMITH	<u>3 145.80 \$</u>	
			7 280.67 \$
LABORATOIRES D'ANALYSES SM INC.	Analyses		64.08 \$
L'INDUSTRIELLE - ALLIANCE	août-septembre	1071.82 \$	
	ASSURANCE COLLECTIVE 2011-10	<u>535.91 \$</u>	
			1 607.73 \$
Location d'outils Simplex	Location laveuse centre multi		282.34 \$
MARCOM	splitter lac louise et rang 1		1 708.87 \$
	coffret fibre optique camping lac louise		653.02 \$
MARIUS MARCOUX & FILS	entretien éclairage rue Baril		194.81 \$
MINISTRE DES FINANCES (SQ)	Quote-part SQ 2011		68 729.00 \$
PAVAGE & LAGACE ET FRERES	préparation pavage centre multi	820.26 \$	
	pavage centre multi	<u>6778.70 \$</u>	
			7 598.96 \$
POLYMIX	remplissage traits scie aréna		3 565.85 \$
REST. & DEP. NICO ENR.	LETTRE RECOMMANDÉE, TIMBRES	10.65 \$	
	LAIT	5.29 \$	
	LETTRE RECOMMANDÉE, TIMBRES	12.25 \$	
	CARBURANT	93.00 \$	
	ENVELOPPE	1.42 \$	
	TIMBRES	0.92 \$	

	LAIT	5.39 \$	
	TIMBRES	1.42 \$	
	TIMBRES	0.92 \$	
	CARBURANT	<u>61.00 \$</u>	192.26 \$
SEL WARWICK	abat-poussière		535.45 \$
TRIM-LINE DES BOIS-FRANCS	Panneaux publicitaires aréna	508.11 \$	
		101.39 \$	
		<u>202.79 \$</u>	812.29 \$
TURCOTTE MINI- MOTEURS ENR.	scie à chaîne		261.97 \$
VILLE DE VICTORIAVILLE	Cour municipale		227.85 \$
VILLE DE PRINCEVILLE	Location terrain de balle		273.42 \$
WOOD WYANT	produits nettoyants		94.22 \$
Ministre des Finances	Permis d'alcool inauguration		80.00 \$
Visa Desjardins	Frais commissaire assermentation, intérêts		76.35 \$
Services Sanitaires AEL	Entretien Centre d'interprétation de la Canneberge		749.63 \$
Groupe Inter-Sports	Filets et poteaux badminton, tennis et volley		1 899.89 \$
Gilles Marchand	Remb. frais de déplacements, subsistance et hébergement		343.76 \$
<b>TOTAL :</b>			<b>109 570.32 \$</b>

## RÉSOLUTION

Sur proposition de **Luc Richard**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le paiement des comptes pour un montant de 109 570.32 \$.

### 2011-10-213. Centre multifonctionnel

#### 2011-10-213.1. Commandite

## RÉSOLUTION

Sur proposition de **Sylvie Gélinas**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter une somme de quarante mille dollars (40 000 \$) de Canneberges Bieler inc. aux conditions suivantes :

1. La Municipalité utilisera ce montant selon les priorités proposées afin de compléter le programme de mise en valeur du nouveau centre récréatif ;

2. Le nom de la compagnie Canneberges Bieler inc. sera affiché sur la façade principale du centre ;
3. Le nom de la salle communautaire portera le nom de salle Marc Bieler ;
4. Le logo de Atoka sera affiché en exclusivité sur la surfaceuse ;
5. Canneberges Bieler inc. versera à la Municipalité un montant additionnel de 10 000 \$ par année aux conditions suivantes :
  - L'entreprise Canneberges Bieler génère des bénéfices dans l'année précédente ;
  - Que Marc Bieler est président de l'entreprise ;
  - Que Canneberges Bieler accepte le programme de dépenses proposé par la Municipalité et que le rapport d'activités du centre de l'année précédente ait été soumis.

#### **2011-10-213.2. Nom officiel**

##### **RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Lise Dubuc**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le nouveau centre soit nommé Centre récréatif Bieler.

#### **2011-10-213.3. Achat d'équipements**

##### **RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Luc Richard**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat d'équipements et autres dépenses reliées au programme de rayonnement de la canneberge et à l'amélioration du centre récréatif et qu'une liste des dépenses soit déposée à une session ultérieure.

#### **2011-10-214. Avis de motion – code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux**

##### **AVIS DE MOTION**

Avis est donné par **Sylvie Gélinas** qu'un règlement relatif à un code d'éthique et de déontologie portant le numéro 2011-265 concernant les valeurs, règles et sanctions sera déposé à une session ultérieure.

#### **2011-10-215. Annulation de la résolution numéro 2011-08-196 relative à la cession du réseau et des équipements de fibre optique**

## **RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Luc Richard**, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'annuler la résolution numéro 2011-08-196.

### **2011-10-216. Prix en infrastructures municipales – Présence à la soirée reconnaissance (8 novembre 2011, 18h)**

## **RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christian Morrissette**, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de mandater le maire à assister à la soirée reconnaissance pour le Prix en infrastructures municipales du MAMROT qui aura lieu à Québec le 8 novembre 2011, de défrayer les frais de déplacements et de subsistance.

### **2011-10-217. Demande de dérogation mineure par Gaston Demers**

## **RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Gaston Demers a déposé une demande de dérogation mineure afin d'agrandir son bâtiment résidentiel de 168 pieds carrés additionnels ;

**CONSIÉRANT QUE** son projet est appuyé par les propriétaires des immeubles adjacents et ne cause préjudice à personne ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet ne porte pas atteinte à la jouissance de propriété des propriétaires adjacents ;

**CONSIDÉRANT QU'**un préjudice pourrait être causé au demandeur si la demande était refusée ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Sylvie Gélinas, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser monsieur Gaston Demers à agrandir son chalet de 168 pieds carrés, soit 14' par 12' afin de lui permettre de relocaliser la salle de bain et de l'agrandir, sur le lot 25-P, zone Rec-1, portant le numéro civique 950 de la route 263 et le numéro de matricule 1828 22 0075 0 000 226.

### **2011-10-218. Demande de contribution financière Moisson Mauricie/Centre-du-Québec**

Dépôt d'une demande de contribution financière de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec. Le conseil prend acte.

### **2011-10-219. Demande d'exclusion présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant l'agrandissement du périmètre d'urbanisation à des fins résidentielles.**

## RÉSOLUTION

La Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'ajouter à la demande d'exclusion, une superficie de 1,9 ha à la superficie de 14,0 ha déjà demandée à la résolution numéro 11-04-127 datée du mois d'avril 2011. Le but de cet ajout est d'effectuer une correction technique afin de régulariser un secteur résidentiel déjà consolidé.

**CONSIDERANT QUE** la résolution numéro : 2011-08-16586 de la MRC d'Arthabaska, la municipalité désire modifier la superficie de la demande d'exclusion afin d'effectuer un ajustement technique;

**CONSIDERANT QUE** la MRC d'Arthabaska a identifié une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford qui est située en zone verte, contrairement à ce que la municipalité croyait;

**CONSIDERANT QUE** le plan de zonage de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford indique une délimitation erronée du périmètre d'urbanisation;

**CONSIDERANT QUE** les lots visés ont été développés à des fins résidentielles;

**CONSIDERANT QUE** les lots B-3, B-4, B-5, 29-2-3, 29-2-4, 29-2-5 et 29-22 ainsi qu'une partie des lots 29-17, 29-3, 29-4b, 29-21, 29-16, 29-23 et 29-20 du rang 11 du cadastre du Canton de Blandford, tel qu'identifié dans la résolution 2011-08-16586 de la MRC d'Arthabaska, sont localisés en zone agricole permanente;

**CONSIDERANT QUE** la municipalité désire ajouter la superficie de **1,9 ha** (lots B-3, B-4, B-5, 29-2-3, 29-2-4, 29-2-5 et 29-22 ainsi qu'une partie des lots 29-17, 29-3, 29-4b, 29-21, 29-16, 29-23 et 29-20 du rang 11 du cadastre du Canton de Blandford) à la superficie initiale de 14 ha (résolution municipale numéro 11-04-127) pour la demande d'exclusion.

**CONSIDERANT QUE** les lots visés sont déjà occupés par des habitations;

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par **Christian Morrissette** et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** ce Conseil appuie la demande d'exclusion et recommande son acceptation par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, le tout comme amplement décrit dans le document préparé par la firme Teknika HBA (**EXP**), daté du 1<sup>er</sup> avril 2011 ainsi que dans l'addenda daté du 14 septembre 2011. Le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mélisa Morrissette, à signer le document pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford.

**2011-10-220. Renouvellement de l'adhésion à Tourisme Centre-du-Québec pour l'année 2012**

## RÉSOLUTION



Sur proposition de **Sylvie Gélinas**, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de renouveler l'adhésion à Tourisme Centre-du-Québec pour l'année 2012 et d'autoriser une dépense de 226.94 \$ pour le paiement de la cotisation annuelle.

**2011-10-221. Entretien de la Route des 4 Comtés – fin de l'entente avec la Municipalité de Villeroy**

Dépôt d'une lettre et de la résolution numéro 11-09-115 de la Municipalité de Villeroy par laquelle la Municipalité de Villeroy se retire de l'entente d'entretien de la Route des 4 Comtés suite à une demande de modification de l'entente soumise par la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford. Le Conseil prend acte.

**2011-10-222. Fonds Arthabaskien pour les événements culturels**

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Sébastien Laurin**, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité dépose une demande d'aide financière dans le cadre du *Fonds culturel arthabaskien* pour la réalisation d'un projet culturel en 2012.

**2011-10-223. Accompagnement pour la 14e édition Place aux jeunes Arthabaska et contribution financière**

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Luc Richard**, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de mandater Sylvie Gélinas pour accompagner les participants de la 14<sup>e</sup> édition Place aux jeunes Arthabaska qui aura lieu le dimanche 6 octobre au Centre d'interprétation de la canneberge et de défrayer les frais de subsistance pour le repas du midi.

**2011-10-224. Dépôt d'un procès-verbal de correction du règlement numéro 2011-264**

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée, greffière de la Municipalité, apporte une correction au règlement numéro 262 de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision.

La correction est la suivante :

Le segment suivant de l'article 6 du règlement est retiré : conformément au tableau d'échéance du règlement dont on utilise le solde disponible.

Or, l'article 6 devrait se lire comme suit :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la

municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

J'ai dûment modifié le règlement numéro 262 en conséquence.

Signé à Saint-Louis-de-Blandford, ce 3 octobre 2011.

---

Mélisa Morissette  
Greffière

## **2011-10-225. Affaires nouvelles**

### **2011-10-225.1. Travaux d'aménagement de cours d'eau**

#### **RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QU'**un vieux ponceau en métal situé sur les propriétés des matricules 1924 96 0858 et 1924 84 5732 (Jocelyne Bazin et Roger Bazin) est obstrué par des sédiments et que la sécurité des gens ou des biens est menacée advenant un gros coup d'eau ou lors de crue printanière ;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'urgence pour des résultats à court terme sont prévus ;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux correctifs devront être apportés afin de corriger la situation à long terme ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Lise Dubuc**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser les travaux d'aménagement dudit cours d'eau.

### **2011-10-225.2. Demande d'appui pour la suspension immédiate de la Commission de représentation électorale du Québec**

#### **RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QUE** La Commission de représentation électorale propose une transformation majeure de la carte électorale du Québec (86 circonscriptions seront touchées) ;

**CONSIDÉRANT QUE** L'égalité du vote des électeurs n'est pas le seul critère à considérer afin d'assurer le caractère effectif de la représentation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRE, par les limitations du cadre législatif maintient le « statu quo » quant au nombre de députation et qu'il ne peut revoir à la baisse le nombre de députés afin de respecter les limites des MRC et des régions administratives ;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses municipalités seront déchirées en deux voir trois circonscriptions électorales différentes ;

**CONSIDÉRANT QUE** les nombreux discours entourant la carte électorale du Québec semblent unanimes et qu'il faut réformer en profondeur la Loi électorale du Québec ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Lise Dubuc**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil ce qui suit :

1. nous demandons à l'Assemblée Nationale de suspendre immédiatement les travaux de la Commission de la représentation électorale du Québec ;
2. nous demandons à l'Assemblée Nationale de revoir et corriger en profondeur la Loi électorale du Québec afin de mieux harmoniser les limites des circonscriptions avec celles des régions administratives et des MRC de la région ;
3. une copie de la présente résolution sera transmise à la MRC d'Arthabaska et aux députés du comté d'Arthabaska et de Lotbinière.

#### **2011-10-225.3. Vente pour défaut de paiement des taxes**

##### **RÉSOLUTION**

Sur proposition de Luc Richard, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre, par courrier recommandé, un dernier avis aux propriétaires ayant des taxes dues.

#### **2011-10-225.4. Allocation d'un budget pour le fonds de roulement des brunchs communautaires**

##### **RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Luc Richard**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'allouer un budget de 500 \$ pour le fonds de roulement des brunchs communautaires qui se tiendront dans la salle *Marc Bieler* conditionnellement à ce que le comité d'administration fournisse un état des revenus et des dépenses annuellement et que les produits de la canneberge soient intégrés dans les brunchs.

#### **2011-10-226. Période de questions**

#### **2011-10-227. Levée de l'assemblée**

##### **RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Étienne Veilleux**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de procéder à la levée de l'assemblée à 21h20.

---

Gilles Marchand, maire

---

Mélisa Morissette  
Directrice générale et secrétaire-trésorière